

Le Patriote Français

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

du

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fête, excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, de puis 10 h. du matin jusqu'à 9 h. de soir. Les lettres et paquets doivent être adressés franco.

ALMANACH FRANÇAIS

- Vendredi 14.** — Bataille de Millesimo, par le général Augereau, contre les Autrichiens (1794).
Samedi 15. — Combat de Dego, par le général Bonaparte, contre les Autrichiens (1796).
 Prise et sac de Boufalo, par le général Friant, contre les Autrichiens (1800).
 Prise du camp de Famars, par le gén. Dampierre, contre les Autrichiens (1793).
 Combat de Tiffordange, par le général Dabonval, contre les Autrichiens (1794).
Dimanche 16. — Prise du camp et de la ville de Ceva, par le général Bonaparte, contre les Piémontais (1796).
 Bataille du Mont-Thabor, par le général Bonaparte, contre les Egyptiens (1799).
 Combat de Ponte-di-Nava, par le gén. Mascena, contre les Autrichiens (1794).
 Combat de Passerai, par le maréchal Mortier, contre les Suédois (1807).

MONTEVIDEO.

Montevideo, 15 avril 1843.

Malgré deux alectes successives, malgré l'insomnie de deux nuits longues et froides, 1,000 Volontaires Français se sont présentés à la revue de jeudi dernier. Plus de 150 basques étaient de plus réunis dans la cour d'Erzquin frères, et, convoqués seulement de la veille, ont prouvé que chez eux l'action suit de près la pensée.

Sur la place de la Matriz, le colonel Thiébaud a fait appeler les capitaines à l'ordre : ils ont entendu de loyales et énergiques paroles, et sont somméés persuadés qu'ils ne les oublieront pas.

La légion s'est ensuite rendue aux fortifications, où l'illustre général Paz a pu juger de l'ordre, de la tenue, des manœuvres précises.

FETILLETON.

LA NUIT DU SANG.

ANECDOTE DE 1836.

(Suite et Fin.)

L'officier, témoin de ses secrètes angoisses, garde un silence glacial. Il ne cherche aucunement à influencer ses résolutions; et sa scrupuleuse réserve a plus servi la cause d'Olgar que ne l'eussent fait de vives instances. Olgar n'aura voulu, apparemment, devoir la décision de Lucie qu'à l'entraînement de son cœur : il ne l'a point fait entourer d'éloquentes sollicitations. Mlle de Merinville ne peut songer, en outre, sans un secret plaisir, que sa position romanesque est dans le genre de toutes celles où les amantes magnanimes déploient de si beaux caractères; et puis, maîtresse d'elle-même, elle est libre de ses actions.

C'en est fait; son parti est pris.

— Monsieur! dit-elle à l'officier, sa demeure est-elle éloignée?

de ces bataillons d'hier. Le vainqueur de *Cinguz* noblement complimenté notre colonel, et nos volontaires n'entendront pas de plus bel éloge pour leur chef et pour eux que ces paroles sorties de sa bouche: « Colonel, en quatre jours vous avez fait des soldats. »

Parmi ces brillantes compagnies nous n'en citerons aucune plus particulièrement que les autres, parce que nous sommes tous solidaires, et que le zèle de chacun fait le mérite de tous.

Nous mentionnerons seulement un fait, qui, dans les circonstances présentes, est d'une haute importance: les trois fils de M. le chancelier, dont deux sont employés de la maison Duplessis, et le troisième de la maison Fischer, ont pris rang parmi nous. Une pareille détermination nous dispense de tout commentaire.

Nous voilà donc entièrement prêts: que devient cependant M. de Lorde? Nous l'ignorons profondément. M. Musieu de Clerval doit maudire plus que jamais la position qu'on lui a faite, mais nous affirmons que son habileté triomphera de tous les obstacles créés à l'avance contre lui, et qu'il montrera à l'auteur de bien des suppositions mensongères qu'il sait profiter des fautes d'autrui pour se relever lui-même, et que toutes les difficultés qu'on lui oppose à dessein ne serviront qu'à produire au grand jour sa bonne foi, sa prudence et son énergique décision.

Reste un troisième homme, qui naguère encore tenait nos destinées dans ses mains, qui pouvait diriger un armement provoqué par lui-même et combattu maintenant par lui, qui pouvait s'attirer nos bénédictions au lieu de nos reproches, et notre reconnaissance au lieu de notre indifférence dédaigneuse. Eh bien! Cet homme, après nous avoir mis à la disposition d'Orbe par son abandon pusillanime après avoir fait de l'armement une nécessité pour tous, ose encore menacer de nous arracher notre cocarde tricolore. Nous n'avons que trois mots à lui répondre: « Venez la prendre. »

— Dans deux heures nous y serons.

— Je me fie à vous; je vous suis.

S'étourdissant elle-même sur ce qu'il y avait d'inconvenant dans cette aventure nocturne, elle n'a pris que le temps de jeter un châle sur ses épaules, et de mettre un chapeau de voyage. Elle s'interdit toute réflexion; et, suivie d'une de ses femmes, elle monte en voiture, elle part.

Pendant la durée du voyage, l'officier n'a répondu aux questions de mademoiselle de Merinville que par cette phrase: « Il n'est d'usage de parler. » Les chevaux vont un train de poste; et, vers onze heures de la nuit, Lucie est arrivée sans obstacles... aux lieux où l'appelait Olgar.

Il faisait une nuit profonde. Mademoiselle de Merinville aperçoit, malgré l'obscurité, une basse habitation à murailles crénelées. Elle entend rouler son équipage sur une espèce de pont-levis; elle ne reconnaît ni le castel, ni ses alentours. Son cœur battait avec violence.

La voiture a traversé une grande cour sur laquelle donnent les fenêtres du manoir; elles sont brillamment éclairées. Les chevaux ne s'arrêtent point; ils condui-

Du moins si le remède de ses fautes passées. L'acabit d'un poids écœurant; si, comme un pêcheur repentant, il se f'appait devant nous le puitrine, et venait franchement brûler son or n'ni; le peuple, toujours indulgent, parce qu'il est éternel, pourrait le couvrir de sa clémence miséricordieuse et l'embrasser de sa vénération pitié. Mais non, l'hypocrite perfidie l'enveloppe tout entier dans ses récriminations; sa colère l'a envahi lui-même, et tandis que d'une main il protège hautement un français qui a combattu contre nous dans les rangs de comédien Orbe, de l'autre il jette au nez de nos fidèles compatriotes la porte de son cabinet-cabinet.

Désormais il lui sera loisible d'employer son énergie fébrile contre ses créatures et contre lui-même, car pas un de nous ne veut l'approcher. Et puis, après tout, quand on fait de la force, parce qu'on s'irrite d'avoir été dupé, on n'est pas dangereux. Tout homme qui se conduit ainsi lui-même se perd sous la peau de lion qu'il emprunte le petit bout d'oreille accablé.

Il est pour M. le consul un parti bien simple à prendre: il nous a délaissés; nous ne lui demandons plus rien. Que fait-il désormais à Montevideo? Je ne crois pas, s'il nous quitte, qu'il y ait beaucoup de pleurs à cette déchirante séparation. Un seul souvenir restera dans le pays: celui d'un représentant français qui se représentait lui-même; ceux de nos compatriotes qui nous succéderont sur cette terre hospitalière diront plus d'une fois, avec une ironie honnête, en se reportant aux temps passés: « Il était une fois à Montevideo un consul français de nom de Pichon; » Et quelque *Pe-rault moderne* convertira peut-être ce sujet merveilleux en un conte de fées qui fera les délices de l'enfance et des portières.

Sic transit gloria mundi!

Ad. D.

rent Lucie au fond d'une petite cour écartée, au pied d'un étroit escalier, et loin de l'entrée principale. Pourquoi donc introduire les voyageurs dans le castel par une issue dérobée? A quoi bon ce nouveau mystère?

Lucie a monté rapidement le misérable escalier; sa guide lui donnait la main. Il la conduisit par une série de passages et de corridors peu éclairés jusqu'à l'antichambre des grands appartemens du manoir. Là, plusieurs valets en grande livrée se présentent à elle. L'un d'eux ouvre une large porte à deux battants qui se trouvent au fond de l'enceinte, et d'une voix sonore s'écrie:

— Mademoiselle de Merinville.

O surprise! Lucie, bouleversée, se trouve, à l'improviste, en face d'une galerie magnifiquement illuminée, où est réunie toute la noblesse de la province. Des dames richement parées, et une foule de jeunes élégans garnissent le riche salon. Lucie a reconnu, au premier coup d'œil tous les membres de l'assemblée. Ce sont ses amis de campagne; c'est l'élite de la contrée.

Que d'éclat et que de parures!... Lucie est en habit de voyage. Son costume de matin, au milieu des toilettes d'une fête, était de plus complet ridicule. Elle a compris vaguement qu'elle était en ce moment la digne

dont il n'aurait à rendre aucun compte au pays! Cela est monstrueux, cela est en opposition avec toutes les doctrines de notre gouvernement et de nos lois. Le conseil privé de la couronne, c'est le conseil des ministres, c'est dans le secret de ses délibérations qu'elle consulte et qu'elle s'éclaire. Ses conseils publics, ce sont les chambres, les électeurs, l'opinion du pays; hors de là, il n'y a que l'intrigue, l'anarchie, ou le roi net, comme disent les Espagnols. Est-ce qu'il est possible, est-ce qu'il est raisonnable qu'un conseil irresponsable puisse donner à la royauté des avis contraires à la politique du conseil responsable, ou des majorités parlementaires? Et ces avis, d'autant plus dangereux, d'autant plus influents quelquefois qu'ils seraient plus secrets, n'entraîneraient après eux aucune responsabilité, tandis que c'est pour eux au contraire que la responsabilité devrait se montrer plus rigide.

L'ordonnance du 23 décembre est donc doublement inconstitutionnelle, d'abord parce qu'elle introduit dans l'état une institution nouvelle, par un acte usurpateur de bon plaisir ministériel, ensuite parce qu'elle crée une fonction publique irresponsable. Nous dirait-on que, par le fait, la prérogative des chambres se trouve respectée, parce qu'elles seront appelées à voter sur les conséquences financières de la mesure? Ce serait un sophisme; car le ministre n'en aurait pas moins commis un excès de pouvoir; quand même il aurait décrété que ces fonctions seraient gratuites, il ne s'en investirait pas moins de la faculté de former dans son indépendance, et par l'effet de son initiative propre, un corps inconnu jusqu'ici dans les institutions issues de 1830. C'est dans le principe même que se trouve l'usurpation; c'est lui que nous dénonçons et lui qu'il faut combattre.

Remarquons, en outre, toute la portée de la pensée ministérielle; elle s'indique, elle se révèle dans une phrase significative. On veut s'investir par ordonnance du droit de grouper autour de la régence certains hommes ou certaines institutions qui participeraient aux affaires et pourraient guider le régent, sans autorité ostensible et sans responsabilité. Cette phrase, la voici: "La mesure que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté paraît une conséquence naturelle et utile de la loi sur la régence." Que veulent dire ces paroles? Est-ce par hasard qu'on penserait à mettre le régent en tutelle, et à lui composer une régence après avoir donné un régent au roi mourant? Eh quoi! cette loi si sage, si profonde, si prévoyante, disait-on, a déjà besoin du complément des ordonnances, des commentaires, des illégalités? Est-ce que le système n'aurait pas fini entièrement dans la capacité politique du prince quo seul il a voulu choisir, pour se transmettre et se perpétuer? Comment, un conseil privé, irresponsable, c'est à dire inconstitutionnel, après de la régence? Ce sont là les auspices sous lesquels on nous la présente déjà. S'agit-il donc de composer subrepticement un conseil de régence par ordonnance et d'enlever à l'examen ou au contrôle des chambres cette composition? Pense-t-on à constituer d'avance autour du duc de Nemours une camarilla dépositaire des traditions de la politique actuelle? Les paroles que nous avons citées nous autorisent à le croire et à le craindre. Dans tous les cas, les chambres attaquées dans leur prérogative, la charte violée dans ses principes fondamentaux, ne permettent pas que cette mesure s'exécute. Nous ne descendons pas dans le détail de son sens, des contradictions légales qui s'opposent à sa mise en vigueur. Nous ne parlerons pas, aujourd'hui du moins, du nouvel aliment qu'elle fournirait à la corruption parlementaire et politique. Ces

questions viendraient plus tard et dans l'hypothèse où une loi serait soumise au pouvoir législatif, seul capable d'introduire cette innovation dans notre gouvernement; jusque là, nous nous contentons de protester contre l'ordonnance, comme contraire à la charte dans ses dispositions, et comme excédant dans son ensemble les facultés ministérielles.
(Commerce.)

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 9 avril

Madagascar 2 février, trois mats anglais *Arabella* 207 t. cap. Cocksoy, à ordre avec sel et pierre.
Dia 17.

Gènes 7 janvier, goélette sarda *Sacra Familia*, 51 t. cap. Benito Bissu, à Caparro avec 12 passagers, 155 caisses ceramique, 5 id vin, 25 quintaux terre Porcelaine, 100 caisses de marbre.

Buenos Ayres paquette *Electra*.

Idem idem *Luisa*.

Maldonado paquette *Josefina*.

Idem goélette anglaise.

En partance.

Ste. Catherine brick sarda *Independiente*.

Idem zumaque sarda *Lila*.

Sta. Cruz de Ténérife, brick goélette espagnole *Fraterna*.

DECRETO.

Montevideo, Abril 7 de 1843.

Mientras que el Gobierno dicta otras medidas generales que reclama el patriotismo y servicios de los enrolados en las filas del honor y de la libertad, ha acordado y decreta:

Art. 1º. Todo extranjero enrolado para la defensa de la Capital, queda desde ahora exceptuado de la patente semanal que impone el Decreto de 4 del último Marzo.

2º. Comuníquese, publíquese etc.

SUAREZ.

Santiago Vazquez.

Melchor Pacheco y Obes.

DECRET.

Montevideo 7 Avril 1843.

Jusqu'à ce que le Gouvernement ait adopté les mesures générales que réclament la patriotisme et les services des personnes enrôlées dans les rangs de l'honneur et de la liberté, il a résolu et décrété,

Art. 1o. Tout étranger enrôlé pour la défense de la Capitale, est exempté dès aujourd'hui de la patente hebdomadaire que lui impose le décret du 4 mars dernier.

2o. Que le present soit communiqué, publié etc. etc.

SUAREZ.

Santiago Vazquez.

Melchor Pacheco y Obes.

AVIS.

Les français demeurant en dehors du Marché et qui voudront faire partie de la troisième compagnie sédentaire sont invités à aller se faire inscrire chez M. Raimond, capitaine de cette compagnie, à côté du café de l'Immortel.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

A l'armurerie de Monet l'on vend des sabres avec ceinturon à 6 patacons.

Tous les Français faisant partie de la première compagnie sont priés de se faire inscrire chez Mr. Pélabère, rue San Francisco, Maison Laporte, et ceux faisant partie de la seconde chez M. Hubriot, rue de los Pescadores.

Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du Pavillon Français.

AVIS DIVERS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Veillons au salut de l'Empire* et la *Parisienne*.

AVISO.—Se desea saber del paradero de D. Calixto Antonio Cionfuegos, de Entre-Ríos, para comunicarle un negocio que le interesa; en la calle del Porton núm. 139 puede verse con D. Nicobar Galgiana.

AVIS. Les personnes qui ont des bards trouveront un superbe tapis neuf, des queues et tout ce qui peut servir pour un billard, à un prix très modéré. S'adresser au bureau du Journal.

Meilleurs les capitaines de navires qui désirent acheter une quantité de mules, peuvent s'adresser à Mr. Michel Oyenard, près le marché; à midi, on est sûr de le trouver chez lui.

ENROLEMENT.

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place peuvent se présenter chez M. Joachim BERNARD, rue St. Louis no. 51, où à son établissement de las Bovedas; ils recevront une prime de seize patacons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,
Rue Saint Jean n. 30.

HONNEUR ET PATRIE

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fête excepté. On souscrit au bureau du Patriote, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés franco.

PRIX

du

L'ABONNEMENT
3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS.

- Vendredi 14.—Bataille de Millesimo, par le général Augereau, contre les Autrichiens (1794).
Samedi 15.—Combat de Dego, par le général Bonaparte, contre les Autrichiens (1796).
Prise et sac de Boulogne, par le général Friant, contre les Autrichiens (1800).
Prise du camp de Famars, par le général Dampierre, contre les Autrichiens (1793).
Combat de Tiffendange, par le général Dabourval, contre les Autrichiens (1794).
Dimanche 16.—Prise du camp et de la ville de Ceva, par le général Bonaparte, contre les Piémontais (1796).
Bataille du Mont-Thabor, par le général Bonaparte, contre les Egyptiens (1799).
Combat de Ponte-di-Nava, par le général Masséna, contre les Autrichiens (1794).
Combat de Passerai, par le maréchal Mortier, contre les Suédois (1807).

MONTEVIDEO.

Montevideo, 15 avril 1843.

Malgré deux alertes successives, malgré l'insomnie de deux nuits longues et froides, 1,000 Volontaires Français se sont présentés à la revue de jeudi dernier. Plus de 150 hasques étaient de plus réunis dans la cour d'Erasmquin frères, et convoqués seulement de la veille, ont prouvé que chez eux l'action suit de près la pensée.

Sur la place de la Matriz, le colonel Thiébaud a fait appeler les capitaines à l'ordre : ils ont entendu de loyales et énergiques paroles, et nous sommes persuadés qu'ils ne les oublieront pas.

La légion s'est ensuite rendue aux fortifications, où l'illustre général Paz a pu juger de l'ordre, de la tenue, des manœuvres précises

FRUILLSTON.

LA NUIT DU SANG.

ANECDOTE DE 1836.

(Suite et Fin.)

L'officier, témoin de ses secrètes angoisses, garde un silence glacial. Il ne cherche aucunement à influencer ses résolutions ; et sa scrupuleuse réserve a plus servi la cause d'Olgar que ne l'eussent fait de vives instances. Olgar n'aura voulu, apparemment, devoir la décision de Lucie qu'à l'entraînement de son cœur : il ne l'a point fait entourer d'éloquentes sollicitations. Mlle de Mérierville ne peut songer, en outre, sans un secret plaisir, que sa position romanesque est dans le genre de toutes celles où les amantes magnanimes déploient de si beaux caractères ; et puis, maîtresse d'elle-même, elle est libre de ses actions.

C'en est fait ; son parti est pris.

—Monsieur ! dit-elle à l'officier, sa demeure est-elle éloignée ?

de ces bataillons d'hier. Le vainqueur de Cingaux noblement complimenté notre colonel, et nos volontaires n'entendront pas de plus bel éloge pour leur chef et pour eux que ces paroles sorties de sa bouche : *« Colonel, en quatre jours vous avez fait des soldats. »*

Parmi ces brillantes compagnies nous n'en citerons aucune plus particulièrement que les autres, parce que nous sommes tous solidaires, et que le zèle de chacun fait le mérite de tous.

Nous mentionnerons seulement un fait, qui, dans les circonstances présentes, est d'une haute importance : les trois fils de M. le chancelier, dont deux sont employés de la maison Duplessis, et le troisième de la maison Lacher, ont pris rang parmi nous. Une pareille détermination nous dispense de tout commentaire.

Nous voilà donc entièrement prêts : que devient cependant M. de Lurde ? Nous l'ignorons profondément. M. Massieu de Clerval doit maudire plus que jamais la position qu'on lui a faite, mais nous affirmons que son habileté triomphera de tous les obstacles créés à l'avance contre lui, et qu'il montrera à l'auteur de bien des suppositions mensongères qu'il sait profiter des fautes d'autrui pour se relever lui-même, et que toutes les difficultés qu'on lui oppose à dessein ne serviront qu'à produire au grand jour sa bonne foi, sa prudence et son énergique décision.

Reste un troisième homme, qui naguère encore tenait nos destinées dans ses mains, qui pouvait diriger un armement provoqué par lui-même et combattu maintenant par lui, qui pouvait s'attirer nos bénédictions au lieu de nos reproches, et notre reconnaissance au lieu de notre indifférence dédaigneuse. Eh bien ! Cet homme, après nous avoir mis à la disposition d'Orbe par son abandon pusillanime après avoir fait de l'armement une nécessité pour tous, ose encore menacer de nous arracher notre cocarde tricolore. Nous n'avons que trois mots à lui répondre : *« Venez la prendre. »*

—Dans deux heures nous y serons.

—Je me fie à vous ; je vous suis.

S'étourdissant elle-même sur ce qu'il y avait d'inconvenant dans cette aventure nocturne, elle n'a pris que le temps de jeter un châle sur ses épaules, et de mettre un chapeau de voyage. Elle s'interdit toute réflexion ; et, suivie d'une de ses femmes, elle monte en voiture, elle part.

Pendant la durée du voyage, l'officier n'a répondu aux questions de mademoiselle de Mérierville que par cette phrase : *« Il n'est d'usage de parler. »* Les chevaux vont un train de poste ; et, vers onze heures de la nuit, Lucie est arrivée sans obstacles... aux lieux où l'appelait Olgar.

Il faisait une nuit profonde. Mademoiselle de Mérierville aperçoit, malgré l'obscurité, une basse habitation à murailles crénelées. Elle entend rouler son équipage sur une espèce de pont-levis ; elle ne reconnaît ni le castel, ni ses alentours. Son cœur battait avec violence.

La voiture a traversé une grande cour sur laquelle donnaient les fenêtres du manoir ; elles sont brillamment éclairées. Les chevaux ne s'arrêtent point ; ils condui-

rent Lucie au fond d'une petite cour écartée, au pied d'un étroit escalier, et loin de l'entrée principale. Pourquoi donc introduire les voyageurs dans le castel par une issue dérobée ? A quoi bon ce nouveau mystère ? Lucie a monté rapidement le misérable escalier ; ses guides lui donnaient la main. Il la conduisit par une suite de passages et de corridors peu éclairés jusqu'à l'antichambre des grands appartemens du manoir. Là, plusieurs valets en grande tenue se présentent à elle. L'un d'eux ouvre une large porte à deux battants qui se trouvent au fond de l'enceinte, et, d'une voix sonore, s'écrie : —Mademoiselle de Mérierville.

O surprise ! Lucie, honteuse, se trouve, à l'improviste, en face d'une galerie magnifiquement illuminée, où est réunie toute la noblesse de la province. Des dames richement parées, et une foule de jeunes élégans garnissent le riche salon. Lucie a reconnu, au premier coup d'œil, tous les membres de l'assemblée. Ce sont ses voisins de campagne ; c'est l'élite de la contrée.

Que d'éclat et que de parures !... Lucie est en habit de voyage. Son costume du matin, au milieu des toilettes d'une fête, était du plus complet ridicule. Elle a compris vaguement qu'elle était en ce moment la dupe

Sic transit gloria mundi !

Ad. D.

vent Lucie au fond d'une petite cour écartée, au pied d'un étroit escalier, et loin de l'entrée principale. Pourquoi donc introduire les voyageurs dans le castel par une issue dérobée ? A quoi bon ce nouveau mystère ?

Lucie a monté rapidement le misérable escalier ; ses guides lui donnaient la main. Il la conduisit par une suite de passages et de corridors peu éclairés jusqu'à l'antichambre des grands appartemens du manoir. Là, plusieurs valets en grande tenue se présentent à elle. L'un d'eux ouvre une large porte à deux battants qui se trouvent au fond de l'enceinte, et, d'une voix sonore, s'écrie :

—Mademoiselle de Mérierville.

O surprise ! Lucie, honteuse, se trouve, à l'improviste, en face d'une galerie magnifiquement illuminée, où est réunie toute la noblesse de la province. Des dames richement parées, et une foule de jeunes élégans garnissent le riche salon. Lucie a reconnu, au premier coup d'œil, tous les membres de l'assemblée. Ce sont ses voisins de campagne ; c'est l'élite de la contrée.

Que d'éclat et que de parures !... Lucie est en habit de voyage. Son costume du matin, au milieu des toilettes d'une fête, était du plus complet ridicule. Elle a compris vaguement qu'elle était en ce moment la dupe

Par les motifs de convenance, la protestation des résidents Français à Montevideo n'avait pas été imprimée jusqu'à ce jour; mais un grand nombre de nos compatriotes nous ayant priés de la publier, nous avons cru devoir accéder à leur désir.

Les Français résidant sur le territoire de la République Orientale à monsieur le Vice-Amiral Massieu de Clerval commandant en Chef les Forces Navales Françaises dans le Rio de la Plata, en rade de Montevideo.

MONSIEUR L'AMIRAL,

Un concours de circonstances fâcheuses a malheureusement détruit l'effet que nous attendions de l'énergique déclaration faite par S. E. le Comte de Lurde le 16 décembre dernier, au ministre des affaires Etrangères de Buenos Ayres: Nous en souffrons d'autant plus, que nous nous trouvons placés dans des circonstances plus pénibles. Peut être, monsieur l'Amiral, ne connaissez vous pas toute l'étendue des maux qui nous ont frappés; peut être aussi ne pouvez vous, à la distance où vous étiez placé, prévoir ceux plus grands encore qui menacent notre avenir: Permettez nous donc, monsieur l'Amiral, de vous retracer les uns et de vous faire pressentir les autres.

Vous n'ignorez pas, monsieur l'Amiral, que les intérêts de la population Française, établie dans la République de l'Uruguay, ne sont pas concentrés dans la Capitale, mais répandus sur toute la surface du territoire de l'état Oriental, soit que des établissements industriels aient été formés dans les villes avoisinant les rivières, soit que des fonds aient été placés dans des "Estancias," soit enfin que des marchandises aient été expédiées directement dans l'intérieur ou vendues à crédit aux personnes qui font ce commerce chanceux. De toutes manières il est bien évident que l'invasion du Pays n'a pu que nous être funeste. Elle l'est d'autant plus, que nous avons placé une plus grande confiance dans l'injonction faite par S. E. M. Le Comte de Lurde, au gouverneur Rosas, de suspendre tout acte d'hostilité contre la République Orientale, et de retirer celles de ses troupes, qui auraient déjà passé l'Uruguay. Une intimation faite au nom de la France, nous semblait une garantie si puissante, que beaucoup d'entre nous, si non tous, se sont laissés aller avec une entière sécurité, à la confiance qui inspirait la détermination manifestée par notre ministre au nom de notre gouvernement, de rétablir la Paix entre les deux Etats. Aussi l'occupation de ce territoire, par

les troupes de Buenos Ayres, a t elle pris par surprise ceux d'entre nous qui avaient encore foi au prestige de notre puissance. Les événements sont venus détruire nos illusions, en nous montrant nos désastres. Nos établissements lointains abandonnés, nos champs ravagés, nos marchandises dispersées, nos comptoirs fermés, nos crédits rendus illusoire, tel est, monsieur l'Amiral, l'état auquel nous a réduit l'invasion du territoire de la République Orientale. Heureux encore ceux qui n'ont pas à déplorer des peines plus douloureuses!

Nous vous avons dit, monsieur l'Amiral, ce que nous avons déjà souffert, mais comment prévoir ce que nous aurons à souffrir encore? Nous n'éprouvons jusqu'à présent, que les inconvéniens d'un siège à peine commencé, et déjà beaucoup de nos nationaux ne peuvent plus se procurer aucuns moyens d'existence. Tout travail a cessé et le commerce est par le fait en état de suspension générale de payemens: que deviendra notre population pauvre si le siège se prolonge? Car en admettant que l'armée du général Rosas s'empare de la capitale sans y commettre des actes de cruautés, dont on ne nous épargne pas les menaces, nous ne serons cependant pas arrivés au terme de nos souffrances. Assiégée aujourd'hui par l'armée de Buenos Ayres, la ville le serait bientôt par les troupes Orientales, si les premiers venaient à y entrer et nous verrions se prolonger nos maux, pour arriver enfin à une ruine totale.

Une nouvelle circonstance vient aggraver la position déjà si malheureuse dans la quelle nous sommes placés, c'est l'intimation du Blocus de nos côtes faite au nom de son gouvernement par le Ministre de Relations Extérieures de Buenos Ayres. Si cette mesure est admise, nous aurons bientôt à craindre les horreurs de la famine qui pesera plus particulièrement sur nos compatriotes pauvres, dont se compose une grande partie de la population de cette ville.—Une des conséquences de cette mesure funeste, sera le décret dont nous menace le gouvernement Oriental, décret qui ne tend à rien moins qu'à expulser de la capitale les étrangers qui refuseront de prendre les armes.

Monsieur l'Amiral, les Français placés dans la cruelle alternative, les uns de voir disparaître en un jour le fruit de tant d'années de travaux, les autres de mourir de faim, tout de souffrir dans leurs intérêts ou leur existences ou de s'armer pour un gouvernement de qui semble dépendre en ce moment leur sort, ces Français perdront ils le droit de Nationalité pour avoir suivi la seule route qui leur reste ouver-

te? Non, monsieur l'Amiral, ils ne peuvent admettre que vous les laissiez sans protection efficace, ils espèrent en vous parce qu'ils savent que leur espoir est bien placé, que vous n'aurez pas entendu en vain leurs cris de détresse, que vous trouverez dans votre cœur un écho à leurs souffrances et dans votre escadre une garantie pour leur avenir, une sauvegarde pour l'honneur National.

Nous avons l'honneur d'être

Monsieur l'Amiral

Vos très humbles & obéissans serviteurs

(Suivent les signatures.)

Montevideo, 30 Mars 1843.

M. Thiébaud, colonel des volontaires français.

Je vous offre mes services pour les volontaires, mes compatriotes, que vous commandez. Je ne suis que sangrador. Veuillez être convaincu que tous mes efforts tendront à l'utilité générale. Je suis totalement à la disposition de messieurs les médecins français.

Croyez, mon colonel au dévouement le plus absolu de votre serviteur.

JUAN ETCHERRY.

Monsieur,

Vos services, comme sangrador, ont autant de mérite et de valeur que d'autres; il m'est impossible de vous dire encore que je les accepte, parce que je n'ai pas consulté notre commission médicale. Vous pouvez toutefois être persuadé que personnellement je vous remercie avec sincérité, que j'étais sûr de trouver de l'écho parmi les basques nos frères, et que je me réjouis pour tous de votre adhésion désintéressée.

Agréer, Monsieur, etc.

Le colonel des Volontaires Français:

THIEBAUD.

Montevideo, 14 avril 1843.

M. Juan Etcherry, sangrador à Montevideo.

Montevideo, le 14 avril 1843.

Monsieur le colonel des volontaires français,

J'ai l'honneur de vous informer que je tiens à la disposition de messieurs les médecins qui ont offerts si généreusement le tribut de leur science aux blessés français et à nos frères étrangers, une caisse d'instruments de chirurgie.

Je désire de tout mon cœur que l'occasion de faire usage de ces instruments ne se présente pas, mais je crois en tous cas de mon devoir de vous donner avis de ce qui précède.

Veuillez, Monsieur le colonel, agréer l'assurance de ma parfaite considération.

DOMERGUE, aîné.

de quelque machination perfide. Elle sent ses genoux fléchir.

Quelqu'un l'aborde et la salue: c'était le chevalier d'Elbine.

—Mille pardons, mademoiselle, dit le jeune homme d'un air sardonique, si je n'ai pas couru avec empressement à votre rencontre; mais je suis dandy, jeune-français; j'ai des gants glacés, je parle gras: ces choses vous sont odieuses.

—Veuillez m'excuser, mademoiselle, s'écrie à son tour le baron Eugène d'Anglas, si je n'ai pas eu l'honneur de vous faire ma cour depuis plusieurs semaines; mais, retiré dans mon cabinet, je lisais de la mythologie à la Pompadour, je recollais les morceaux de papier d'un madrigal déchiré; et oubliant mon siècle et ses belles, j'étais de cent ans en arrière.

Le maître du castel s'avance. Lucie frémit: c'était Olgar.

—Que de bontés, mademoiselle, dit l'inconnu de Sombrécourt d'un ton de cérémonie moqueuse: combien je regrette, appartenant au Club Jockey, de n'avoir pu vous envoyer, avec ma voiture, des chevaux de race, par la diligence; vous seriez arrivée plus vite. N'importe, vous avez bien voulu, sans équipage à pompons, consentir à mettre

le sceau à mon bonheur, en posant votre signature au bas de mon contrat de mariage: mille grâces vous soient rendues!

Lucie demeure stupéfaite; elle a reconnu ses propres expressions dans les phrases railleuses qui viennent de lui être adressées par ses anciens adorateurs. Tous les yeux sont fixés sur elle: elle rassemble son courage.

Une vieille dame, octogénaire, infirme, et ayant à peine sa tête, s'avance lentement vers elle.

—Je vous remercie aussi, mademoiselle, d'avoir bien voulu vous réunir aux parents et alliés de mon neveu, M. le marquis de Morcy, pour la signature de son contrat. J'ai l'honneur de vous présenter sa future.

Et le plus riche héritier de la province a profondément salué.

Des rires étouffés partaient en ce moment d'un groupe de jeunes gens à quelques pas de Lucie: il s'y trouvait le chevalier d'Elbine, le baron Eugène d'Anglas, le comte Albert de Mortemire, et tous les prétendants à la main de mademoiselle de Méruville, qu'elle avait si dédaigneusement évincées.

Un usage a passé sous la vue de Lucie, tandis que la future d'Olgar, tout à fait étrangère au complot de la soirée, lui adressait gracieusement quelques paroles em-

barrassées. Néanmoins sa force revient: Lucie se retourne vers le marquis de Morcy en lui souriant avec calme.

Eh! pourquoi donc, lui répond-elle négligemment, ne m'avoir pas prévenue qu'il y aurait chez vous tant de monde!.. Je ne croyais venir qu'à une petite réunion de famille sans cérémonie; et ma toilette... mais n'importe, ma signature n'en sera pas moins bonne, et votre bonheur... pas moins grand.

Elle a tendu la main au marquis, pour qu'il la conduisît au tapis vert sur lequel était déployé le fameux acte de mariage. Un notaire en noir était là.

—Mademoiselle! dit Olgar, en arrivant près de la table, c'est aujourd'hui la nuit du contrat.

—Nuit de contrat et nuit de song, lui répond Lucie à voix basse: deux trahisons; l'une vaut l'autre. Je plains la future marquise.

Elle a signé d'une main ferme.

Puis, se tournant du côté des jeunes hommes dont le regard ironique était constamment dirigé sur elle, Lucie s'approche du comte Albert de Mortemire dont la physionomie lui paraissait la moins hostile: lui seul avait un maintien grave, et ses sourcils étaient froncés.

—Je repars, monsieur, lui dit-elle; la voiture que M.

Monsieur,

J'accepte avec une grande satisfaction au nom des *Volontaires Français* l'offre que vous faites de mettre à la disposition de notre commission médicale une boîte d'instruments de chirurgie.

Je m'associe de tout cœur au vœu tout humanitaire que vous émettez ensuite, et vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères félicitations ;

Le colonel des *Volontaires Français*,

THIEBAUT.

Montevideo, 14 avril 1843.

M. Domergue aîné, à Montevideo.

Montevideo, 14 avril 1843.

Monsieur le colonel des *Volontaires Français*.

Monsieur,

J'ai le désir d'être utile à la cause que nous défendons, et, à cet effet, je me mets à votre disposition pour les *Volontaires Français* que vous avez l'honneur de commander.

Les personnes auxquelles il a été livré des fusils dont les ressorts ou toute autre pièce réclament le secours d'un armurier, peuvent se présenter en ma maison, où les réparations seront faites gratis.

Nota : Les nettoyages et réparations majeures ne sont pas compris dans cette offre.

Recevez, Monsieur le colonel, mes salutations empressées.

Frédéric MONET.

Monsieur,

Toute offre dé-intéressée, quelle qu'en soit la valeur, a droit à ma sympathique reconnaissance : j'accepte donc la votre avec plaisir, et vous prie d'agréer Monsieur, mes remerciements.

Le colonel des *Volontaires Français*,

THIEBAUT.

Montevideo, 14 avril 1843.

M. Frédéric Monet, armurier, à Montevideo.

Nouvelles du soir :

Brown est tenu en chaîne privée par le Commodore Purvis sous le feu de ses batteries : Le Commodore attend toujours la réponse d'Orbe au sujet de la rétractation qu'il lui a demandée de la circulaire ; Orbe lui ayant répondu comme président *légal* de cette République, le Commodore Anglais n'a pu accepter ce titre, et ne le reconnaît que comme général au service de Rosas.

L'Amiral Duperré a donné en France sa démission de ministre de la marine ; les journaux ministériels attribuent sa démission à sa mauvaise santé ; les journaux de l'opposition

de Morcy a bien voulu mettre à ma disposition, est sans doute en bas à m'attendre ; seriez-vous assez bon pour me donner la main jusqu'au pied de l'escalier ? Je compte sur votre obligeance.

Il y avait à la fois, dans l'accent de Lucie, quelque chose de ferme et de suppliant qui ne pouvait manquer son effet. Le comte Albert, flatté de la confiance instantanée qu'il venait d'obtenir parmi la foule, a présenté sa main à la hâte, et tous deux sortent du salon.

Les saluts d'usage ont eu lieu. On voulait retenir Lucie ; mais rien n'eût arrêté ses pas. Elle pressa sa marche ; ses forces commençaient à s'épuiser ; elle ne voyait plus ni n'entendait plus rien. Tout lui était expliqué : la nuit du sang n'avait été qu'une mystification ; la nuit du contrat était une perfidie. La faux Algar venait de venger publiquement le marquis de Morcy des refus dédaigneux de Lucie.

Le comte Albert de Mortemire était une des hautes nobilités de la province. Sa fortune et sa noblesse égalaient celles du marquis ; Mlle de Méryville, soutenue et protégée par lui, a descendu le grand escalier du castel. Elle s'arrête dans un vestibule entouré de quelques sièges ; et, en attendant sa voiture, elle s'est assise un instant.

affirment qu'il ne veut plus prêter son appui à la politique du ministère.

Quoiqu'il en soit, il est remplacé par l'amiral Roussin.

Brown a prétendu s'arroger le droit de visite sur un brick anglais qui venait de *Millonau* ; ses prétentions ont été énergiquement repoussées. Le *Constitutionnel* annonce que, par suite de ces événements, Brown, pour plus de sûreté, s'est réfugié à bord du commodore anglais.

Ire COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

Le capitaine de la Ire compagnie de voltigeurs fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie et qui n'ont pas de fusil de vouloir bien passer chez M. Jérôme, Estaminet Français, rue des pêcheurs, où il leur sera délivrés des fusils français.

Montevideo, 15 avril.

Le commandant de la compagnie

POYSEINJEAN.

FAITS DIVERS.

Par ordonnance du roi, en date du 16 de ce mois, M. Gayer, capitaine de corvette, commandant le brick le *Mélange* et la station française à Barcelone, a été promu au grade d'officier dans l'ordre royal de la Légion d'honneur.

Le 10 de ce mois, un évêque, dont la nomination avait été concertée par le gouvernement français avec le saint-père, avant même la nouvelle officielle de la prise de possession des îles Marquises, s'est embarqué à St. Malo pour ces îles, accompagné de douze missionnaires.

Le conseil municipal de Strasbourg vient d'adopter à l'unanimité une délibération par laquelle il signale les inconvénients, pour la France, des résolutions du congrès duanier de Stuttgart, résolutions desquelles il suit que les droits sur les fils de coton, sur les tissus de laine, de coton et de lins mélangés, sur les verres blancs et colorés, et sur les eaux-de-vie subiront une élévation notable ; les droits sur les gants de cuir, sur les papiers peints, sur les objets en or, en argent, en bronze, seront doublés.

L'industrie parisienne et le commerce local des frontières, dit le conseil, seront particulièrement atteints par ces mesures, et un grand nombre de nos fabriques perdront les débouchés que leurs produits trouvaient jusqu'ici en Allemagne.

Sa poitrine était oppressée, son visage d'une pâleur extrême. Albert et Lucie étaient seuls.

— Du courage, mademoiselle, dit le comte d'un ton ému. Bien que je sois une de ces nullités humaines dont le beau monde se moque, je puis encore vous être utile.

Encore les propres paroles de Lucie quand elle peignait Mortemire. Elle a mis sa main sur ses yeux, de grosses larmes s'en échappent.

— Ah ! monsieur, vous êtes vengé, dit l'infortunée jeune fille : jouissez de votre triomphe.

— Moi ! grand Dieu ! Vous me jugez mal. Cette trame... cette vengeance... je n'y ai pris aucune part. C'est une lâcheté selon moi.

— Ainsi donc, a repris la tremblante Lucie, ils savent tout... là-haut ?...

— L'histoire de la *Nuit du sang* ; oui, tous, mademoiselle, hors les femmes.

— Je suis déshonorée... perdue.

Et la pauvre jeune fille a poussé un cri si lamentable, que le compatissant Albert l'a crue sur le point d'expirer : il lui prodigue ses secours.

— A mon tour, je vous vengerais ! reprend-il avec énergie.

Et pendant que, la soutenant à demi dans ses bras,

Voici les conclusions de la délibération :

Le conseil municipal, persuadé que le gouvernement n'hésitera point à donner une légitime satisfaction à de justes prétentions, exprime le vœu d'une diminution graduelle progressive et réciproque des droits d'importation. Il prie le gouvernement d'entamer des négociations commerciales avec l'union allemande et avec les autres nations, afin de réduire les droits dont sont frappés les produits du sol et de l'industrie étrangère, et surtout les matières premières, et d'obtenir de l'étranger des concessions en faveur des produits du sol et de l'industrie de la France.

— Un journal cite ce matin deux faits qui montrent que ce n'est pas la première fois que nos consuls entendent le devoir de l'humanité autrement que les consuls anglais.

Le consul anglais de San Salvador (Amérique centrale) refusa à la femme et aux filles du général M. Ruzan la sauve-garde de son pavillon, lorsque en 1839 elles étaient sur le point d'être assassinées par une poignée de Leonais qui les tenaient prisonnières.

En 1810, le chef du parti Carrera étant emparé de Guatemala, au point de l'Amérique centrale, qui venait d'être évacué par Morazan, chef du parti contraire, voulait faire fusiller plus de 400 prisonniers. Le consul français, M. Labolin, intervint généreusement, et le massacre n'eut point lieu ; tandis que le consul anglais livrait une trentaine de soldats, réfugiés dans la maison de son vice-consul, au ser de leur ennemi, qui les immola sur-le-champ.

Voici l'état des forces navales de l'Espagne en ce moment : trois vaisseaux, six frégates, une corvette, neuf bricks (bricks-goëlettes), neuf goëlettes, trois paquebots, trois balandres et quatre bateaux. De ces bâtiments, sont armés : trois frégates, une corvette, neuf bricks, huit goëlettes, trois paquebots, deux balandres et les quatre bateaux à vapeur. Le vaisseau *Sobremonte* est en radoub dans l'arsenal de Cadix ; la frégate *Christine*, au Ferrol, et la *Parle* s'équipe également.

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 13 avril

Paraguay, 3 avril, trois mâts suédois *Actif*, 235 ton. cap. H. Sjoberg, à ordre, avec bois de construction.

Entrées du 15.

Paraguay, 1er avril, polacre sardo *Tres Hermanas*, 229 ton. cap. E. R6-6, à V. Gianello, avec bois à brûler et bois de construction.

Hambourg, 6 février, brick belge *Florent*, 197 ton. cap. J. Dam, à Hugo Rutall et comp., sui pour Buenos-Ayres.

Maldonado, goëlette anglaise *Comolere*, Paris, à J. Derris, avec 40 ton. de détail.

Maldonado, trois mâts français *Fouquet*, à Bertrand le Breton, avec 60 ton. de 150 moutons et 36 sacs b. l.

Maldonado, brick américain *Prinzess*, à Zimmerman Frères, avec 22 ton. de 32 moutons.

Maldonado, trois mâts américains *Express*, avec 50 ton. de bœuf.

il la ramène à sa voiture, quelques paroles solennelles s'échangent entre eux. Le généreux comte a pris un parti décisif. Lucie et sa femme de chambre ont quitté seules le castel.

Les rires et les plaisanteries se succèdent sans interruption dans le grand salon du manoir. La porte s'ouvre tout à coup : Albert s'adresse à l'assemblée.

— J'ai un message à vous transmettre, à vous tous ; veuillez m'écouter. Mademoiselle de Méryville, reconnaissante d'avoir été invitée, avec tous ses voisins de campagne, à la soirée de M. le marquis de Méry ; vous engage tous, et son tour, à venir assister, d'aujourd'hui en un mois, à la signature de son contrat de mariage avec le comte Albert de Mortemire. Je joins ma prière à la sienne. On se réunira à Sombrecourt. Il y aura bal et comédie. Il est des comédiens qui plaisent.

À cette invitation imprévue, sérieuse quoique ironique, et imposante quoique gaie, toutes les moqueries ont cessé. Le comte Albert était le jeune homme le plus aimé et le plus considéré du pays. Nul ne vit, aucun ne regarda. Le marquis s'est mordu les lèvres, et Mortemire a disparu.

(La suite.)

Le vicomte d'Althaus.

En partance.

Buenos Ayres—Paquettes " Luisa et Carmen, "

Departs du 12.

St. Catherine—Brick garde " Independiente. "

Illes Canaries—Brick goelette espagnole " Union Fraternal. "

St. Catherine—Trois mats americain " Madona " "

Buenos Ayres—Trois mats français " Colombien. "

Cap. Vert—Brick anglais " Criole, "

AVIS.

BATAILLON

De Volontaires Français.

2me. compagnie sédentaire.

Les Volontaires faisant partie de la dite compagnie, sont prévenus que M. Bocciardy, nommé capitaine en remplacement de M. Aubriot, démissionnaire distribuera dorénavant le reste des armes nécessaires à l'armement général de la compagnie dans son habitation connue, sous la denomination de M. Cazos. Le vivres y seront également distribués de 9 à 11 heures.

24me. compagnie dite de la

COCARDE

chez M. Rouillier. [Sénateur]

Tous les français voulant faire partie de cette compagnie, peuvent se présenter aujourd'hui jeudi et jours suivants chez M. Rouillier [Sénateur] au Café de la Cocarde où ils recevront des armes et des munitions.

Les personnes faisant partie du Régiment des Volontaires Français sont priées de réclamer de leurs capitaines respectifs, leurs bulletins d'inscription, afin d'obtenir de Mr. le Chef de Police l'exemption de la patente extraordinaire imposée aux neutres.

Les ouvriers menuisiers et charpentiers faisant partie du régiment des Volontaires Français sont invités à se mettre aujourd'hui à midi, à la disposition du lieutenant Sicard pour des travaux urgents à la casernes. Leur travail leur sera payé.

Les français demeurant en dehors du Marché et qui voudront faire partie de la troisième compagnie sédentaire sont invités à aller se faire inscrire chez M. Raimond, capitaine de cette compagnie, à côté du café de l'Immortel.

Tous les Français faisant partie de la première compagnie sont priés de se faire inscrire chez Mr. Pélabère, rue San Francisco, Maison Laporte, et ceux faisant partie de la seconde chez M. Aubriot, rue de los Pescadores.

Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du Pavillon Français.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.
A l'armurerie de Monet l'on vend des sabres avec ceinturon à 6 patacons.

DECRETO.

Montevideo, Abril 7 de 1843.

Mientras que el Gobierno dicta otras medidas generales que reclama el patriotismo y servicios de los enrolados en las filas del honor y de la libertad, ha acordado y decreta:

Art. 1º. Todo extranjero enrolado para la defensa de la Capital, queda desde ahora exceptuado de la patente semanal que impone el Decreto de 4 del último Marzo.

2º. Comuníquese, publíquese etc.

SUAREZ.

Santiago Vazquez.

Melchor Pacheco y Obes.

DECRET.

Montevideo 7 Avril 1843.

Jusqu'à ce que le Gouvernement ait adopté les mesures générales que réclament la patriotisme et les services des personnes enrôlées dans les rangs de l'honneur et de la liberté, il a résolu et décrété,

Art. 1o. Tout étranger enrôlé pour la défense de la Capitale, est exempté dès aujourd'hui de la patente hebdomadaire que lui impose le décret du 4 mars dernier.

2o. Que le present soit communiqué, publié etc. etc.

SUAREZ.

Santiago Vazquez.

Melchor Pacheco y Obes.

AVIS DIVERS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la Marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

A tout une clientèle, rue San Francisco, s'adresser à M. RICHET, peintre d'enseigne.

AVISO.—Se desea saber del paradero de D. Calixto Antonio Cionfuegos, de Entre-Río, para comunicarle un negocio que le interesa; en la calle del Portón núm. 133 puede verse con D. Nicanor Gálguiana.

AVIS. Les personnes qui ont des blards trouveront un superbe tapis neuf, des queues et tout ce qui peut servir pour un billard, à un prix très modéré. S'adresser au bureau du Journal.

Messieurs les capitaines de navires qui désirent acheter une quantité de marchandises, peuvent s'adresser à Mr. Michel Oynard; plus de marchandises à moins de prix, on est sûr de le trouver chez lui.

ENROLEMENT.

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place peuvent se présenter chez M. Joachim BERNARD, rue St. Louis no 51, où à son établissement de Ju-Bavedas; ils recevront une prime de seize patacons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

AVIS.

Institution de Demoiselles, dirigée par Mlle Fabreguettes, rue Santa-Louis, n° 56.

Cette institution qui va s'ouvrir, recevra des externes, des demi-pensionnaires et pensionnaires, espagnoles et françaises.

L'enseignement qui sera communiqué aux élèves d'une manière simple et agréable, comprendra la langue française, l'arithmétique, la géographie, les devoirs de la religion et en un mot tout ce qui concerne l'éducation d'une demoiselle.

La directrice, pleine de zèle pour ces élèves, représentera pour les enfants une mère dévouée de corriger leurs défauts et de diriger leur esprit, et ne négligera rien non plus pour leur instruction.

Le prix de la pension se réglera avec les parents, de manière à être tout à fait à la portée de tous; au taux le plus modéré.

P. S. Les personnes qui désireront prendre des leçons particulières de français, pourront en rendre au domicile, l'institutrice où un cours sera ouvert à cet objet, de midi à deux heures, et le soir de six à neuf.

Le sieur Lecoste, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de satisfaire son passage. MONET.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador et Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois. Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant Jh. REYNARD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNARD.